

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

MINISTÈRE DE LA VILLE

MINISTÈRE DES SPORTS

#### **Arrêté du 12 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2009 fixant la composition nominative de la commission chargée de donner des avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenus aux personnels non titulaires**

NOR : ETSR1130012A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, le ministre de la ville et la ministre des sports,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment son livre IV ;

Vu le décret n° 53-531 du 28 mai 1953 relatif à l'application aux régimes spéciaux de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1992, modifié par l'arrêté du 25 juin 1997, constituant une commission chargée de donner des avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenus aux personnels non titulaires ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 fixant la composition nominative de la commission prévue par l'arrêté du 3 juillet 1992 modifié,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 décembre 2009 susvisé est modifié comme suit :

#### **Représentants de l'administration**

##### *Titulaires*

Au lieu de : « Mme DE MARTIN DE VIVIES (Aude), chef du bureau des accidents du travail et des maladies professionnelles (direction de la sécurité sociale) », lire : « M. UMARK (Fabrice), chef du bureau des accidents du travail et des maladies professionnelles (direction de la sécurité sociale) ».

Au lieu de : « Mme ANDREU (Marie-Ange), responsable de l'administration générale de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales d'Île-de-France », lire : « Mme ANDREU (Marie-Ange), secrétaire générale (direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) ».

##### *Suppléants*

Au lieu de : « M. LHOSTE (Jean-François), chef du bureau des cadres de l'administration centrale et des agents non titulaires (direction des ressources humaines) », lire : « M. LHOSTE (Jean-François), chef du bureau des personnels d'encadrement et des agents non titulaires (direction des ressources humaines) ».

Au lieu de : « M. BLANCHON (Jean-Michel), directeur des ressources humaines à la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Île-de-France », lire : « M. BLANCHON (Jean-Michel), chef du service des ressources humaines (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France) ».

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 12 janvier 2011.

Pour les ministres et par délégation :  
*La directrice des ressources humaines,*  
M. KIRRY